



Denis Pelletier  
Président, Conseil d'administration ACORP  
Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie  
1243, Islington Avenue, bureau 501  
Toronto, Ontario M8X 1Y9

25 juin 2021

**Objet : Lettre ouverte à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) au sujet du volet clinique de l'examen de compétence en physiothérapie (ECP)**

Cher M. Pelletier,

Au nom de l'ACP, nous vous félicitons et vous souhaitons la bienvenue à titre de président du Conseil d'administration de l'ACORP. Nous nous réjouissons de travailler sous votre direction et de poursuivre le travail avec l'ACORP pour trouver des solutions au sein du plan actuel pour l'ECP et, nous l'espérons, d'élaborer une solution de rechange qui sera bénéfique pour les patients servis par la profession de la physiothérapie.

Nous vous écrivons aujourd'hui pour demander aux membres du Conseil d'administration de l'ACORP, représentant chacun un organisme provincial de réglementation de la physiothérapie, de retourner à leurs Conseils et comités d'inscription respectifs pour demander que les points suivants soient pris en considération :

*Si l'examen de l'ACORP n'a pas lieu comme prévu, une mesure nationale et unifiée de rechange sera mise en place pour permettre aux candidats de prouver leur compétence afin d'obtenir le permis d'exercice en ces temps extraordinaires d'ici la fin 2021.*

L'ACP est une association de membres qui représente les intérêts de plus de 16 000 membres, dont la majorité sont des physiothérapeutes agréés. En tant qu'organisation qui représente le « soi » dans une profession autoréglementée, nous prenons notre responsabilité très au sérieux. Nous défendons les intérêts, appuyons et parlons au nom de nos membres sur un vaste éventail de questions. Depuis la première annulation du volet clinique de l'ECP en mars 2020, nous avons représenté et continuons de représenter le point de vue et la voix de nos membres. Nous vous



écrivons maintenant pour réaffirmer notre position par rapport au processus d'obtention du permis pour les physiothérapeutes canadiens, en période de pandémie.

Nous maintenons [notre déclaration initiale](#) du 21 mars 2021. Cette déclaration reflète la position du Conseil d'administration de l'ACORP et est appuyée par toutes les sections provinciales. Pour plus de clarté, nous avons fait les demandes suivantes :

1. que l'ACORP rembourse immédiatement tous les frais payés par les candidats qui attendent de passer le volet clinique de l'ECP;
2. que les ordres professionnels provinciaux suspendent immédiatement l'exigence de réussir le volet clinique de l'ECP (qui n'est pas offert en ce moment) pour l'obtention du permis dans chaque province.

Nous reconnaissons que chaque province a un cadre législatif et réglementaire uniques et nous avons confiance en la capacité de chaque Conseil de mener cette conversation. Pour cette raison, le mandat de notre déclaration est clair, mais la façon d'y arriver l'est moins. Nous reconnaissons que notre déclaration n'a pas bien été reçue par nos partenaires lors de sa publication. Nous savons que la législation et la réglementation ne changent pas du jour au lendemain et nous continuons à respecter le rôle et l'autorité des ordres professionnels dans la délivrance des permis d'exercice.

### **Projet de relance du volet clinique et solution de rechange**

Au cours des dernières semaines, notre Conseil d'administration et nos membres ont suivi les mises à jour de l'ACORP au sujet du projet de relance du volet clinique. Nous avons examiné le plan, offert notre appui et nous espérons que le plan de l'ACORP fonctionnera. Toutefois, vous comprendrez que des préoccupations subsistent. Les candidats, les Canadiens et Canadiennes et la profession ne peuvent tout simplement pas assumer que le succès de ce projet de relance est garanti. Si le projet de relance de l'ACORP échoue, un procédé de rechange est nécessaire pour qu'on empêche plus les candidats d'obtenir le permis s'exercice aussitôt que possible. Nous ressentons le besoin de le demander parce que, mis à part deux provinces, nous n'avons pas constaté que les organismes de réglementation de la physiothérapie ont considéré de façon unifiée des solutions de rechange concrètes si la relance de l'ACORP échoue. En effet, nos membres et les candidats à l'ECP ont constaté que d'autres organismes de réglementation des soins de santé ont réussi à trouver mettre des mesures spéciales et unifiées en ces temps extraordinaires.

Le [Conseil médical du Canada](#) (CMC) qui a mis fin à la prestation virtuelle de son examen d'aptitude est un exemple d'approche différente et unifiée qui était opportune et réactive devant ces temps extraordinaires et de portée nationale. En quelques jours, le CMC a annoncé le remboursement des frais des candidats et s'est engagé à travailler en collaboration avec les organismes de réglementation partout au pays pour établir un procédé afin que les candidats qualifiés ayant un permis d'exercice provisoire puissent



se voir octroyer un permis régulier par les ARM. Nous sommes confiants que l'ACORP, ses membres et les Conseils des ordres peuvent aussi trouver une façon de permettre aux candidats qui attendent de poursuivre leurs démarches pour obtenir un permis d'exercice puissent le faire plus rapidement.

Les programmes de physiothérapie reconnus au Canada sont solides et les diplômés de ces programmes sont des stagiaires sûrs et compétents lors de leur entrée en exercice et il y a des mécanismes d'accréditation rigoureux en place pour les stagiaires formés à l'étranger. La sécurité des patients est primordiale. Nous croyons que les risques peuvent être atténués et gérés de façon efficace en l'absence du volet clinique au besoin. Ceci a été démontré par les actions des deux organismes de réglementation de la physiothérapie au pays.

Avant la pandémie, le pays connaissait une pénurie de physiothérapeutes et la demande en ressources humaines n'a fait que s'intensifier. Partout au pays, les cliniques, les hôpitaux, les soins à domiciles et les établissements de soins communautaires dans les régions rurales et urbaines n'ont pas réussi à pourvoir les postes vacants en physiothérapie. Les chirurgies prennent du retard et les Canadiennes et Canadiens qui se remettent des effets des restrictions en raison de la pandémie et d'autres problèmes de santé ont besoin de nos services essentiels. Les cliniques ont affirmé qu'elles pourraient fermer leurs portes si elles n'arrivent pas à trouver des physiothérapeutes agréés pour servir la population de patients. La profession perd ses stagiaires. En effet, certains choisissent de chercher des ouvertures dans d'autres pays ou poursuivent un autre parcours professionnel. En l'absence de mesures unifiées et de leadership, nous ne permettons pas à notre profession essentielle d'exercer et d'offrir les soins aux Canadiens et Canadiennes qui en ont besoin.

L'ACP désire que le projet de relance du volet clinique de l'ECP fonctionne et nous sommes prêts à offrir notre aide et notre soutien de toutes les manières possibles. De plus, nous aimerions travailler avec nos partenaires de réglementation pour trouver une solution rapide à la délivrance du permis d'exercice qui ne compromettra pas la sécurité publique si le projet de relance échoue. Nous demandons à nos partenaires de réglementation de travailler ensemble et de prendre les mesures extraordinaires requises pour répondre aux circonstances découlant de la pandémie.

Comme mentionné au début de cette lettre, nous demandons des garanties que si l'examen de l'ACORP n'a pas lieu comme prévu, les membres du Conseil d'administration de l'ACORP, prendront les mesures nécessaires pour permettre aux



candidats de partout au pays d'obtenir le permis d'exercice dans le même laps de temps tel que promis dans le projet de relance du volet clinique, c'est-à-dire d'ici la fin 2021. Nous convenons qu'il doit y avoir une approche nationale pour les candidats, pour la profession et pour la population canadienne. L'ACP continue de s'engager à s'assurer que leurs voix sont entendues et nous sommes là pour travailler avec vous. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer et de discuter des options.

Sincèrement,

Viivi Riis, Présidente, ACP

John-Paul Cody-Cox, Directeur général

Cc : À tous les membres du Conseil d'administration de l'ACP

**Yukon : Chris Boodram**

Agent des affaires réglementaires,  
Services communautaires  
Politique d'entreprise et consommation  
Direction : Licences professionnelles et  
affaires réglementaires

307 Rue Noire  
Whitehorse, YK Y1A 2N1  
Code postal : C5

**Alberta : Joyce Vogelgesang**

Présidente du comité des services  
d'évaluation  
Registraire adjointe  
Physiothérapie Alberta : Collège +  
Association

Suite 300 Édifice Dorchester  
10357 109 rue  
Edmonton, AB T5J 1N3

**Colombie-Britannique : Dianne Millette  
Greffier**

Collège des physiothérapeutes de la  
Colombie-Britannique

900 – 200, rue Granville  
Vancouver, C.-B. V6C 1S4

**Alberta : Mark Hall**

Président du comité des services  
d'évaluation, CAPR  
Chaire associée, Faculté de réadaptation  
- Physiothérapie

Salle 2-50B Corbett (E.A.)  
8205 - 114 rue NO  
Edmonton, AB T6G 2G4



**Saskatchewan : Dale Pitura**

Vice-président, Conseil SCPT  
Collège des physiothérapeutes de la  
Saskatchewan

105A-701, rue Cynthia  
Saskatoon, Saskatchewan S7L 6B7

**Ontario : Gary Rehan**

Président, Comité des enquêtes, des  
plaintes et des rapports (CICR)  
Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario

375, avenue University, bureau 800  
Toronto, ON M5G 2J5

**Nouveau-Brunswick : Ellen Snider**

Greffier  
Collège des physiothérapeutes du  
Nouveau-Brunswick

53, chemin Clark, chemin  
Rothesay, N.-B. E2E 2K8

**Île-du-Prince-Édouard : Jennifer Kelly**

Collège de physiothérapie de l'Île-du-  
Prince-Édouard

Case postale 20078  
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard  
C1A 9E3

**Manitoba : Jennifer Billeck**

Registraire adjointe  
Registraire/Directrice exécutive

1465 A Pembina Hwy  
Winnipeg (Manitoba) R3T 2C5

**Québec: Denis Pelletier**

Président du comité exécutif de l'OPPQ  
Ordre professionnel de la physiothérapie  
du Québec (OPPQ)

7151, Rue Jean-Talon E, # 700  
Anjou, QC H1M 3N8

**Nouvelle-Écosse : Kristin Taylor**

Vice-présidente, Conseil d'administration  
Collège des physiothérapeutes de la  
Nouvelle-Écosse

Case postale 22,  
Smiths Cove, N.-É. B0S 1S0

**Terre-Neuve-et-Labrador : Michael Kay**

Directeur exécutif, registraire  
Collège des physiothérapeutes de Terre-  
Neuve-et-Labrador (NLCP)

B.P. Boîte 21351  
St. Johns, Terre-Neuve A1A 5G6

